



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 23 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Christelle COMBET, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN

Représenté : Eric PIERRE (pouvoir à Christophe GUITTON)

Absent : François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET

Ordre du jour :

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2015

2°- Demande de subvention au titre de la DETR - Extension groupe scolaire

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2015

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2015.

Dans le 11° point, une erreur est corrigée. Dans l'alinéa « ont voté pour : il faut lire « François FOSSOUX » et non pas « Yoan MAZZA ».

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Demande de subvention au titre de la DETR - Extension groupe scolaire

Rapporteur Christophe GUITTON

Monsieur le Maire, rappelle le projet global d'extension de l'école élémentaire. Il indique qu'il serait souhaitable de démarrer sans délai ce chantier afin que l'équipement puisse être utilisé dans son intégralité à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Cette opération prévoit notamment la réalisation de 2 salles de classe, d'un vestiaire et d'un sanitaire ainsi que l'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le coût global prévisionnel de cette opération s'élève à 645 458,97 euros H.T.

Il convient au Conseil Municipal :

- D'approuver la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la DETR.
- De s'engager à débiter ces travaux dans l'année suivant la notification d'une éventuelle subvention.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

- Dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et aux études : **88 333,82 euros HT.**
- Coût des travaux : **539 345,15 euros HT**
- Frais d'assurance : **16 180,00 euros HT**

Subvention DETR sollicitée : **320 000,00 euros**

Subvention du Conseil Général : **180 000,00 euros**

Total des subventions : **500 000,00 euros**

Autofinancement : **174 550,76 TTC** dont emprunt : **145 000,00 euros**

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver le plan de financement proposé ainsi que le dossier de demande de subvention
- De s'engager à débiter les travaux dans l'année suivant la notification d'une éventuelle subvention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2015-73

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.